

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2022-02-17-00596 Référence de la demande : n°2022-00596-050-001

Dénomination du projet : Utilisation de repasse pour les comptages Rôle des Genêts

Lieu des opérations : -Département : Meuse

Bénéficiaire : Hercé Tiphonie - Structure animatrice du PNA Rôle des Genets

MOTIVATION ou CONDITIONS

La demande de dérogation aux interdictions de perturbation intentionnelle dans le cadre d'étude de la population de Rôle des genêts portée par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'environnement de la Meuse se compose :

- d'un CERFA pour la demande de dérogation pour la perturbation intentionnelle des mâles adultes de Rôle des genêts
- d'un courrier de la DREAL pour la sollicitation de l'avis du CNPN.
- d'un dossier technique résumant une étude préliminaire sur l'attraction des mâles de Rôle des genêts par utilisation de bandes sonores sur le site Natura 2000 Vallée de la Meuse produit par la CPIE de la Meuse de 15 pages.

Contexte : Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de Meuse s'est porté volontaire pour engager les prémices d'une étude de nouvelle technique de conservation, avec la diffusion d'enregistrements sonores. Cette étude préliminaire consiste à évaluer l'efficacité du cantonnement des mâles chanteurs par l'utilisation de bande son pour modifier le comportement des individus et les détecter, sur le site Natura 2000 Vallée de la Meuse, en diffusant le chant émis pendant la période de nidification de l'espèce. Il est donc logique que le pétitionnaire prévoie une demande de dérangement intentionnel lié à l'utilisation de la repasse. La repasse est très fréquemment utilisée, et fait peu souvent l'objet de demande de dérogation. La démarche de la structure est donc très appréciée, et louable.

Objectifs et moyens : L'objectif global est d'évaluer cette nouvelle technique de cantonnement des mâles par l'utilisation de bandes sonores. Le dossier technique fourni résume une étude pilote réalisée pendant la semaine du 14 juin 2021 qui malheureusement n'a pas été couronnée de succès. Cette étude a consisté à diffuser des chants des mâles à partir de 23h jusqu'à 4h du matin en utilisant une unique enceinte. Seulement 3 mâles ont pu être contactés sur le site et aucun ne s'est déplacé sur le site choisi malgré leur proximité. Des biais ont également été mis en avant pour expliquer cet échec comme l'utilisation d'une seule enceinte, une forte humidité ambiante les jours de diffusion des chants pouvant restreindre la diffusion des sons ainsi qu'une émission trop tardive des chants alors que les mâles étaient déjà cantonnés. Ces biais ayant été identifiés, le pétitionnaire compte réaliser une nouvelle étude en les corrigeant et en augmentant le nombre de sites.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Commentaires du CNPN : Dans le dossier mis à notre disposition, le protocole qui sera réalisé dans l'avenir n'est pas explicité. Il est donc demandé de fournir un descriptif plus précis du protocole qui sera entrepris. Afin d'évaluer la faisabilité de ce protocole et surtout l'intensité du dérangement que celui-ci pourrait engendrer sur une espèce aussi sensible que le râle des genêts, a minima la structure devrait fournir des informations sur le protocole de repasse qui sera utilisé : type d'enregistrement (chant de mâle ?), durée maximale de diffusion ? quelle intensité (en dB) ? période d'utilisation ? Cela paraît d'autant plus important que ce protocole soit calé si ce protocole est répété sur plusieurs sites afin de rendre les résultats comparables.

Avis : Compte-tenu de l'importance de cette étude pour aider à la conservation de l'espèce et de la validation de ce protocole originale de cantonnement, l'avis favorable est soumis à la description de ces éléments de protocole, qui doivent représenter une perturbation raisonnable et courte dans le temps.

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Nyls de Pracontal

AVIS : Favorable []

Favorable sous conditions [X]

Défavorable []

Fait le : 23 juin 2022

Signature :